



Communiqué de presse

Aix en Provence, 2 juin 2010

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU EN AFRIQUE DU SUD OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION, PUBLICATION OU DISTRIBUTION SERAIT CONTRAIRE AUX LOIS APPLICABLES.

Assemblée générale de THEOLIA

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de THEOLIA s'est réunie à Ventabren (Aix en Provence) le jeudi 1^{er} juin 2010 sous la présidence de Monsieur Eric Peugeot, Président du Conseil d'administration. L'équipe de la Direction Générale ainsi que l'ensemble des administrateurs de la Société étaient présents.

Les actionnaires, représentant un quorum de 41,86 %, ont approuvé la quasi-totalité des résolutions, dont les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009, à une très large majorité. Les neuvième et dixième résolutions, relatives à l'attribution d'actions gratuites et à l'augmentation de capital en faveur des salariés, ont été rejetées.

Le résultat des votes et la présentation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires sont disponibles sur le site de la Société www.theolia.com, à la rubrique Finance/Espace actionnaires/Assemblées Générales.

« Je suis fier du travail accompli ces derniers mois, car entre autres, chaque étape de la restructuration financière a été conduite avec succès et je suis confiant sur notre capacité à mener à bien notre augmentation de capital » a indiqué Eric Peugeot, Président du Conseil d'administration.

« Mon objectif en acceptant la Direction Générale de THEOLIA est avant tout de construire un groupe industriel, en positionnant l'entreprise sur une stratégie d'avenir avec des investissements sélectifs et rentables, une gestion performante ; nous avons de grandes ambitions pour cette entreprise et l'augmentation de capital doit nous donner des moyens à hauteur de cette ambition » a tenu à souligner Fady Khallouf, Directeur Général de THEOLIA.

Prochaines publications financières

THEOLIA publiera son chiffre d'affaires du deuxième trimestre le 29 juillet 2010, avant ouverture de la bourse.

A propos de THEOLIA

THEOLIA est un développeur et un opérateur international indépendant de projets éoliens. THEOLIA exerce principalement ses activités en France, en Allemagne et en Italie, ainsi qu'en Inde, au Brésil et au Maroc. THEOLIA est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, marché réglementé de NYSE Euronext, sous le mnémonique TEO. La valeur est admise dans l'indice CAC Small 90.

Pour plus d'information

Edward F. McDonnell
Responsable Relations Investisseurs
Tél : +33 (0)4 42 906 594
eddie.mcdonnell@theolia.com

Diane d'Oléon
Tel : + 33 (0)6 09 04 80 11
diane@eca-agency.com

THEOLIA

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 40 308 707 €
Siège social : 75 rue Denis Papin BP 80199 - 13795 Aix-en-Provence cedex 3 Tel : +33 (0)4 42 904 904 – Fax : +33 (0)4 42 904 905 - www.theolia.com

THEOLIA est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code Mnemo : TEO

IMPORTANT

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat, d'acquisition, de souscription, de cession ou d'émission ni un acte de démarchage en vue de la cession, l'émission, l'achat, l'acquisition ou la souscription de titres de capital de THEOLIA dans toute juridiction.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres de THEOLIA aux Etats-Unis. Aucun titre de THEOLIA n'a été et ne fera l'objet d'un enregistrement soumis à l'*US Security Act* de 1933 tel que modifié (le "*US Securities Act*") ou à toute autre loi boursière d'un Etat ou d'une autre juridiction des Etats-Unis. En conséquence, les titres de THEOLIA ne peuvent pas être offerts, vendus, souscrits, exercés, revendus, transférés ou délivrés ou faire l'objet d'une renonciation, directement ou indirectement, aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement (ou d'une exemption d'enregistrement) dans les conditions prévues par l'*US Securities Act* et conformément à toute loi boursière étatique qui serait applicable. Il n'y aura pas d'offre au public des titres de THEOLIA aux Etats-Unis.

Ni ce communiqué (y compris tout document distribué en lien avec ce communiqué) ni toute partie ou toute copie de ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué aux Etats-Unis, Australie, Canada, Japon ou Afrique du Sud. Tout non-respect de cette restriction peut constituer une violation des lois boursières applicables aux Etats-Unis, Australie, Canada, Japon ou Afrique du Sud. La distribution de ce communiqué dans d'autres juridictions peut faire l'objet de restrictions légales et toute personne en possession de ce document doit s'informer de ces restrictions et s'y conformer.

Un prospectus sera enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") et sera disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de THEOLIA (www.THEOLIA.com). Il comprendra entre autres des informations sur les facteurs de risque qui devront être lues conjointement avec ce communiqué.